

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 236**27 février 2004****SOMMAIRE**

AIM Group International S.A., Luxembourg	11294	I.A.B.I. International Agency Business Invest,	
All Telecom Luxembourg S.A., Luxembourg	11311	S.à r.l., Luxembourg	11307
Alpha Charter S.A., Luxembourg	11309	I.A.B.I. International Agency Business Invest,	
Alpine Holding Company S.A., Luxembourg	11297	S.à r.l., Luxembourg	11308
ARGRE, Argenta Réassurances S.A., Luxembourg	11317	Immobilière Internationale S.A., Luxembourg . . .	11321
Azurlux S.A. Holding, Luxembourg	11306	Innovision Holding S.A., Luxembourg	11324
Ben & Co. Chartering S.A., Luxembourg	11328	International BTS S.A., Luxembourg	11309
Blackacre Denco, S.à r.l., Luxembourg	11326	Intralux Locations S.A., Luxembourg	11295
Blaze Holdings, S.à r.l., Luxembourg	11319	J. et H. Lamparski, S.à .r.l., Luxembourg	11296
Bourgey Montreuil Lux S.A., Schifflange	11298	Jaluit Investments S.A., Luxembourg	11282
Bravank International S.A., Remich	11291	Janisinvest S.A., Luxembourg	11306
BTI Services S.A., Windhof	11323	Jouvence Participations S.A., Luxembourg	11327
C.R. Europe, Consultants Resources Europe S.A.,		Logix, S.à r.l., Frisange	11328
Luxembourg	11324	LSF IV Euro Holdings, S.à r.l., Luxembourg	11304
Cacilo Finances S.A., Luxembourg	11325	LSF IV Euro Holdings, S.à r.l., Luxembourg	11305
Château S.A., Luxembourg	11323	LSF IV Euro Properties, S.à r.l., Luxembourg . . .	11315
CODUR S.A. (Constructions Durables), Windhof .	11307	LSF IV Euro Properties, S.à r.l., Luxembourg . . .	11316
Coligny Diffusion, S.à r.l., Luxembourg	11290	Lutecium Participations S.A., Luxembourg	11303
Combi Logistic Consulting S.A., Itzig	11324	Lutsinia S.A., Luxembourg	11325
Compagnie d'Urbanisation (C.D.U.) S.A., Luxem-		Lux-Soeurs, S.à r.l., Biver	11308
bourg	11290	Luxsat International S.A., Luxembourg	11314
Constant Shipping S.A., Luxembourg	11311	Maran Skills S.A., Luxembourg	11304
Cylonie Re S.A., Luxembourg	11285	Media Market Consultant S.A., Luxembourg . . .	11327
Cylonie Re S.A., Luxembourg	11285	Nuova Immobiliare Lussemburgo-N.I.L Holding	
De'Longhi Finance S.A., Luxembourg	11288	S.A., Luxembourg	11318
Didi Finance, S.à r.l., Luxembourg	11325	PARS International real estate foundation, GmbH,	
Dreams Marine S.A., Luxembourg	11296	Luxembourg	11320
E. Sec C@pital S.A., Luxembourg	11284	Potter Finances S.A., Luxembourg	11322
Euro-Sylva S.A., Windhof	11324	Prosan, G.m.b.H., Mertert	11313
EuroFinaDec S.A.H., Luxembourg	11293	Retondo S.A., Luxembourg	11328
EuroFinaDec S.A.H., Luxembourg	11293	Scor Europe Mid Cap, Sicav, Luxembourg	11301
Euroscor, Sicav, Luxembourg	11303	Scor Picking, Sicav, Luxembourg	11298
Evelfin Participations S.A., Luxembourg	11327	Skyfield Luxembourg S.A., Luxembourg	11303
Extra Solimmo S.A., Luxembourg	11307	Skyfield Luxembourg S.A., Luxembourg	11303
Fiduciaire du Centre S.A., Luxembourg	11301	Someplanta Corp. S.A., Luxembourg	11327
Finstyle-Promotion Industrielle et Financière S.A.,		Terre Rouge S.A., Windhof	11320
Luxembourg	11287	Toblak S.A., Luxembourg	11286
Fratera S.A., Luxembourg	11327	Tome S.A., Luxembourg	11297
G. Schneider S.A., Luxembourg	11325	Tremex, S.à r.l., Windhof	11322
GPL Artisanat S.A., Windhof	11324	Vilandia S.A., Luxembourg	11310
Gymika S.A., Windhof	11324	Voltaire Investment S.A., Luxembourg	11327

JALUIT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 98.407.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le trente décembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1. PINAKI HOLDING S.A., société anonyme avec siège social et lieu d'exercice de son activité à 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

2. RONGELAP INVESTMENTS S.A., société anonyme avec siège social et lieu d'exercice de son activité à 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

toutes deux constituées en date de ce jour et dont la comparante déclare avoir une parfaite connaissance des statuts, toutes deux ici représentées par Mademoiselle Lieve Breugelmanns, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé, datées du 30 décembre 2003, lesquelles resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de JALUIT INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autre droit intellectuel et immatériel ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le douze mai à 10 heures et pour la première fois en 2005.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2004.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. PINAKI HOLDING S.A., cent soixante actions	160
2. RONGELAP INVESTMENTS S.A., cent soixante actions	160
Total: trois cent vingt actions	320

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de trente deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2009:

a) Madame Géraldine Schmit, employée privée, née à Messancy (Belgique) le 12 novembre 1969, demeurant professionnellement à 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

b) Monsieur Joseph Mayor, administrateur de sociétés, né à Durban le 24 mai 1962, résidant professionnellement 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

c) Monsieur Alain Heinz, administrateur de sociétés, né à Forbach (France) le 17 mai 1968, résidant à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2009:

WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, R.C. Luxembourg section B numéro 74.623.

4.- Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Breugelmans, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 3, case 11. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2004.

G. Lecuit.

(008088.3/220/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

E. SEC C@PITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 75.220.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 2003 que:

- Monsieur Olivier Dorier, directeur de sociétés, demeurant au 1, rue des Glacis, L-2012 Luxembourg, a été nommé commissaire, en remplacement de FIDEI REVISION, S.à r.l., démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2003. Pleine et entière décharge a été accordée au commissaire démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM06001. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010102.3/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

**CYLONIE RE, Société Anonyme,
(anc. LIMAGRAIN S.A.).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 42.750.

L'an deux mille quatre, le cinq janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de LIMAGRAIN RE, R. C. Luxembourg B N° 42.750, ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de IFI RE suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 28 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 178 du 23 avril 1993.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 31 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1273 du 1^{er} décembre 2003.

La séance est ouverte à seize heures trente sous la présidence de Monsieur Lambert Schroeder, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sophie Regnier, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les neuf cent mille (900.000) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social d'un million trois cent soixante-douze mille quarante et un euros seize cents (EUR 1.372.041,16), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination LIMAGRAIN RE en CYLONIE RE.
2. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.
3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

La dénomination de la société est changée de LIMAGRAIN RE en CYLONIE RE.

En conséquence l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination CYLONIE RE.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: L. Schroeder, S. Regnier, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 8, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2004.

A. Schwachtgen.

(010215.3/230/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

CYLONIE RE, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg-Hamm, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 42.750.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 10 du 5 janvier 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(010216.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

TOBLAK S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 52.064.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de TOBLAK S.A. (en liquidation), R. C. Numéro B 52.064 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 5 septembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 566 du 6 novembre 1995.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises, la dernière fois par acte reçu de Maître Jean Seckler en date du 24 octobre 2003.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L - 1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, domiciliée professionnellement au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, domicilié professionnellement au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent soixante (1.260) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille deux cent trente-quatre euros cinquante-huit cents (EUR 31.234,58) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Réception du rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge au collègue de liquidateurs et au commissaire-vérificateur.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.
4. Clôture de la liquidation.
5. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.
6. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale adopte le rapport du commissaire à la liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur Monsieur Sébastien Coyette, comptable, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg et au commissaire à la liquidation la FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD & KLEIN, ayant son siège social au 83, rue de la libération L-5969 Itzig pour l'accomplissement de leur fonction concernant la liquidation de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et décide de conserver les livres et documents de la société pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 12.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, M. Koeune, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, vol. 142S, fol. 1, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

J. Elvinger.

(010344.3/211/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

FINSTYLE-PROMOTION INDUSTRIELLE ET FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R. C. Luxembourg B 48.264.

L'an deux mille trois, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINSTYLE-PROMOTION INDUSTRIELLE ET FINANCIERE S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 48.264, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juillet 1994, publié au Mémorial C numéro 458 du 15 novembre 1994, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 428 du 18 avril 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Steffen, employé privé, demeurant à Schieren.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Paolo Bartolucci, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et/ou par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Réintroduction de la valeur nominale des actions.
2. Augmentation du capital social par modification de la valeur nominale des actions.
3. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que le capital social s'élève actuellement à quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept euros et quarante et un cents (99.157,41 EUR) divisé en quatre mille (4.000) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée décide de réintroduire la valeur nominale des actions qui s'élève donc à vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents (24,79 EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent mille huit cent quarante-deux euros cinquante-neuf cents (300.842,59 EUR), pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept euros et quarante et un cents (99.157,41 EUR) à quatre cent mille euros (400.000,- EUR), sans création d'actions nouvelles.

Le montant de trois cent mille huit cent quarante-deux euros cinquante-neuf cents (300.842,59 EUR) a été apporté en numéraire par les actionnaires de la société au prorata de leur participation actuelle dans la société de sorte que le prédit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société FINSTYLE-PROMOTION INDUSTRIELLE ET FINANCIERE S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée décide de remplacer les quatre mille (4.000) actions existantes sans expression de valeur nominale par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, et de les attribuer aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à quatre cent mille Euros (400.000,- EUR) divisé en quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.»

Les résolutions qui précèdent ont été prises séparément et à l'unanimité des voix.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille sept cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président, prononce la clôture de l'assemblée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J-M. Steffen, P. Bartolucci, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 janvier 2004, vol. 525, fol. 62, case 7. – Reçu 3.008,43 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 janvier 2004.

J. Seckler.

(009498.3/231/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

DE'LONGHI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 95.384.

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DE'LONGHI FINANCE S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 95.384), constituée sous la dénomination sociale de ICOS LUXEMBOURG S.A., suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 22 août 2003, publié au Mémorial C numéro 985 du 24 septembre 2003,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Alphonse Lentz en date du 11 décembre 2003, en voie de publication au Mémorial.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Federico Innocenti, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social d'un montant de 181.699.990,- EUR pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 181.730.990,- EUR par la création et l'émission de 586.129 actions nouvelles d'une valeur nominale de 310,- EUR chacune.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de cent quatre-vingt-un millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (181.699.990,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cent quatre-vingt-un millions sept cent trente mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (181.730.990,- EUR), par la création et l'émission de cinq cent quatre-vingt-six mille cent vingt-neuf (586.129) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que les cinq cent quatre-vingt-six mille cent vingt-neuf (586.129) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme DE LONGHI PINGUINO S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 26.177) et libérées intégralement moyennant apport en nature de:

- 10.000.000 actions, représentant 100% du capital social de la société anonyme de droit italien DL RADIATORS S.p.A., avec siège social à Treviso, via Lodovico Seitz 47, (Italie);
- 500 actions, représentant 100% du capital social de la société de droit japonais DE'LONGHI JAPAN CORPORATION, avec siège social à Tokyo, Kajicho, Chiyoda - Ku 1-5-6, (Japon);
- 48.000 actions, représentant 96% du capital social de la société anonyme de droit luxembourgeois CLIMRE S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- 29.999.910 actions, représentant 100% du capital social de la société anonyme de droit italien ELBA S.p.A., avec siège social à Treviso, via Lodovico Seitz 47, (Italie);
- 165.000 actions, représentant 92% du capital social de la société à responsabilité limitée de droit italien SILE CORPI SCALDANTI S.r.l., avec siège social à Fossalta di Piave, via delle Industrie 2, (Italie);
- 45.860.008 actions, représentant 100% du capital social de la société de droit britannique KENWOOD APPLIANCES PLC, avec siège social à Hants, New Lane, Havant, (Royaume-Uni);
- 7.000.000 actions, représentant 100% du capital social de la société de droit australien DE'LONGHI AUSTRALIA PTY LIMITED, avec siège social à Sydney, 109 Vanessa Street, Unit 1, 2008, Kingsgrove, (Australie).

Rapport du Réviseur d'Entreprises

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant, la société anonyme FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A. de Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que:

? l'apport est décrit de façon claire et précise;

? les modes d'évaluation sont appropriés dans les circonstances données;

? la valeur nette totale de EUR 181.699.990 de l'apport à laquelle conduit les modes d'évaluation décrits ci-dessus correspond au moins aux 586.129 actions d'une valeur nominale de EUR 310 chacune de DE'LONGHI FINANCE S.A. (anc. ICOS LUXEMBOURG S.A.) à émettre en contrepartie.

Le présent rapport n'est réalisé qu'aux fins de conformité avec les articles 32-1 (5) et 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, dans le cadre de l'augmentation de capital de DE'LONGHI FINANCE S.A. (anc. ICOS LUXEMBOURG S.A.) décrite ci-dessus, et ne peut donc pas être utilisé, mentionné ou distribué à d'autres fins sans notre accord préalable.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois (3) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 3.

Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-un millions sept cent trente mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (181.730.990,- EUR), représenté par cinq cent quatre-vingt-six mille deux cent vingt-neuf (586.229) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève à environ cent trente-deux mille trois cents euros, compte tenu du fait que qu'il s'agit l'augmentation de capital d'une société luxembourgeoise par certains apports d'au moins de 65% des actions émises de sociétés de capitaux ayant son siège social établi dans un état membre de la Communauté Economique Européenne avec perception par l'administration de l'Enregistrement luxembourgeois du droit fixe, en application de la directive européenne du 19 juillet 1969 (335), modifiée par les directives du 9 avril 1973 et du 10 juin 1985.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M-F. Ries-Bonani, C. Dostert, Innocenti, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 janvier 2004, vol. 525, fol. 64, case 11. – Reçu 126.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 janvier 2004.

J. Seckler.

(009494.3/231/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

COLIGNY DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 44.276.

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme MAGALOX S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R.C.S. Luxembourg section B numéro 61.452,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Romain Kettel, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée COLIGNY DIFFUSION, S.à r.l., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon I^{er}, R.C.S. Luxembourg section B numéro 44.276, a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 juin 1993, publié au Mémorial C numéro 418 du 13 septembre 1993, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Francis Kessler en date du 18 octobre 1994, publié au Mémorial C numéro 24 du 16 janvier 1995, et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 avril 2003, publié au Mémorial C numéro 501 du 8 mai 2003.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante mille euro (50.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euro (50.000,- EUR) à cent mille euro (100.000,- EUR), par la création et l'émission de cinq cents (500) parts sociales nouvelles, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales nouvelles.

Le montant de cinquante mille euros (50.000,- EUR) a été apporté en numéraire par l'associée unique a société anonyme MAGALOX S.A., prédésignée, de sorte que ledit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société à responsabilité limitée COLIGNY DIFFUSION, S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article quatre des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 4.

Le capital social est fixé à cent mille Euro (100.000,- EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (100,- EUR) chacune.

Les parts sociales sont détenues par la société anonyme MAGALOX S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R.C.S. Luxembourg section B numéro 61.452.

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.»

Evaluation des Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société en raison du présent acte sont évalués à la somme de mille deux cent cinquante euro.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Kettel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 janvier 2004, vol. 525, fol. 63, case 11. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 janvier 2004.

J. Seckler.

(009473.3/231/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

COMPAGNIE D'URBANISATION (C.D.U.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 8, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 49.968.

Il résulte d'une décision prise par le conseil d'administration lors de l'Assemblée Générale du 12 décembre 2003, que le siège social de la société a été transféré à L-2763 Luxembourg, 8, rue Sainte Zithe, avec effet immédiat.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05871. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009628.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

BRAVANK INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5531 Remich, 1A, route de l'Europe.
H. R. Luxemburg B 98.516.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausenddrei, den zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg);

Sind erschienen:

1.- Die Gesellschaft panamesischen Rechtes PME CONSULTANTS INC., mit Sitz in Panama City, Via Espana 122, BankBoston Building, 8th floor, (Republik Panama),
hier rechtmässig vertreten durch Herrn Udo van Koeverden, Kaufmann, wohnhaft in Moers, (Bundesrepublik Deutschland).

2.- Die Gesellschaft des Rechtes der Britischen Jungfern Inseln ADAM MANAGING SERVICES INC, mit Sitz in Tortola, Road Town, P.O. Box 3152, (Britischen Jungfern Inseln),
hier rechtmässig vertreten durch Herrn Jean-Luc Jourdan, Gesellschaftsdirektor, beruflich wohnhaft in L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchen, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Unter der Bezeichnung BRAVANK INTERNATIONAL S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remich.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluß der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Grossherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz von diesem Sitz mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft sind alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Die Gesellschaft kann alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliargeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können wahrnehmen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt siebenundfünfzigtausend Euro (57.000,- EUR), eingeteilt in fünfhundertsiebzig (570) Aktien von jeweils einhundert Euro (100,- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder per elektronische Post erfolgen kann, ist gestattet.

In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Telekopie oder elektronische Post erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die erste Person der die laufende Geschäftsführung übertragen wird, kann durch die erste Hauptversammlung ernannt werden.

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Art. 8. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Art. 9. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 10. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am 2. Montag des Monats Mai um 10.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 11. Die Einberufung zu jeder Hauptversammlung unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Art. 12. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist bevollmächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden vorzunehmen.

Art. 13. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Kompargenten, dass die Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

1.- Die Gesellschaft panamesischen Rechtes PME CONSULTANTS INC., mit Sitz in Panama City, Via Es-pana 122, BankBoston Building, 8th floor, (Republik Panama), fünfhundertneunundsechzig Aktien,	569
2.- Die Gesellschaft des Rechtes der Britischen Jungfern Inseln ADAM MANAGING SERVICES INC, mit Sitz in Tortola, Road Town, P.O. Box 3152, (Britische Jungfern Inseln), eine Aktie,	1
Total: fünfhundertsiebzog Aktien,	570

Alle vorgenannten Aktien wurden voll und ganz eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von siebenundfünfzigtausend Euro (57.000,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2004.

2.- Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2005 statt.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendfünfhundert Euro zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann finden die eingangs erwähnten Komparenten, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5531 Remich, 1a, route de l'Europe.
- 2.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf vier, und die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 3.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - a) Herr Andreas Brahms, Kaufmann, geboren in Riesenbeck, (Bundesrepublik Deutschland), am 27. Juni 1963, wohnhaft in D-66693 Mettlach, Elisabethstrasse 6a, (Bundesrepublik Deutschland);
 - b) Herr Udo van Koeverden, Kaufmann, geboren in Ingelheim, (Bundesrepublik Deutschland), am 17. August 1955, wohnhaft in D-47441 Moers, Neustrasse 36, (Bundesrepublik Deutschland);
 - c) Frau Hedwig Brahms, Angestellte, geboren in Bevergern, jetzt Hörstel, (Bundesrepublik Deutschland), am 28. Januar 1963, wohnhaft in D-66693 Mettlach, Elisabethstrasse 6a, (Bundesrepublik Deutschland);
 - d) Frau Karin van Koeverden, Beamtin, geboren in Rostock, (Bundesrepublik Deutschland), am 18. April 1956, wohnhaft in D-47441 Moers, Neustrasse 36, (Bundesrepublik Deutschland).
- 4.- Zum Kommissar wird ernannt:
Herr Raphaël Bath, Fiskalist, geboren in Thionville, (Frankreich), am 31. Juli 1974, beruflich wohnhaft in L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
- 5.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2009.
- 6.- Der Verwaltungsrat ist befugt ein oder mehrere seiner Mitglieder zum Delegierten seines Verwaltungsrates zu ernennen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J-L. Jourdan, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 janvier 2004, vol. 525, fol. 61, case 12. – Reçu 570 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Junglinster, den 27. Januar 2004.

J. Seckler.

(009618.3/231/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

EuroFinaDec, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 74.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05519, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

EuroFinaDec

Signature

(010060.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

EuroFinaDec, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 74.057.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue au siège social le 12 janvier 2004

L'Assemblée a réélu INTERAUDIT, S.à r.l., ayant son siège social au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, commissaire aux comptes, pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires devant approuver les comptes annuels de l'année se clôturant au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

EuroFinaDec

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05516. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010058.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

AIM GROUP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 60.279.

L'an deux mille trois, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AIM GROUP INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, R.C. Luxembourg section B numéro 60.279, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 615 du 5 novembre 1997, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire André Schwachtgen en date du 22 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 60 du 19 janvier 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Bertrange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Lecture et acceptation du rapport du conseil d'administration du 27 novembre 2003, tenu en application de l'article 32-3 (5) alinéa 3 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

2.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 1.000.000,- (un million d'euros), par la création et l'émission de 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, pour le porter à EUR 4.000.000,- (quatre millions d'euros) représenté par 40.000 (quarante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Ces 10.000 (dix mille) actions sont à souscrire au pair et à libérer par apport en nature consistant en la conversion en capital de créances sur la société.

3.- Souscription à l'augmentation de capital en nature susmentionnée par les actionnaires titulaires de créances sur la société et libération des actions nouvellement créées.

4.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

5.- Transfert su siège social.

6.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

7.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Après lecture faite l'assemblée accepte le rapport du conseil d'administration du 27 novembre 2003, tenu en application de l'article 32-3 (5) alinéa 3 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, en vue de l'augmentation du capital social à concurrence de un million d'euros (1.000.000,- EUR) par conversion d'obligations convertibles échues le 30 juin 2002 en actions.

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million d'euros (1.000.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trois millions d'euros (3.000.000,- EUR) à quatre millions d'euros (4.000.000,- EUR), par la création et l'émission de dix mille (10.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, par conversion d'obligations convertibles échues le 30 juin 2002 en dix mille (10.000) actions.

Troisième résolution

Les dix mille (10.000) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites par les obligataires comme suit:

a) par ALLENTOWN S.A., Luxembourg, à concurrence de cinq mille cent soixante (5.160) actions;

b) par TALMADGE S.A., Luxembourg, à concurrence de trois mille (3.000) actions;

c) par VICKSBURG S.A., Luxembourg, à concurrence de mille (1.000) actions;

d) Madame Silvia Zanchetti, Milan (Italie), à concurrence de trois cent soixante-six (366) actions;
 e) Madame Marinella Buongiorno, Rome (Italie), à concurrence de deux cents (200) actions;
 f) Monsieur Mario Zanchetti, Milan (Italie), à concurrence de cent trente-sept (137) actions;
 g) Monsieur Giorgio Zanchetti, Milan (Italie), à concurrence de cent trente-sept (137) actions;
 et libérées intégralement par apport en nature, consistant en avances actionnaires au montant total de un million d'euros (1.000.000,- EUR).

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant la société anonyme FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A. de L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que:

- les apports sont décrits de façon claire et précise;
- les modes d'évaluation sont appropriés dans les circonstances;
- la valeur totale de EUR 1.000.000,- des créances auxquelles conduit le mode d'évaluation décrit ci-dessus, correspond au moins à 10.000 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, de AIM GROUP INTERNATIONAL S.A., à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 28 novembre 2003.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quatre millions d'Euros (4.000.000,- EUR), représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame Gerty Marter comme commissaire aux comptes de la société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire:

- Monsieur Adrien Schaus, comptable, né à Differdange, le 5 juillet 1952, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2007.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à douze mille deux cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, A. Thill, Innocenti, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 janvier 2004, vol. 525, fol. 72, case 6. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 janvier 2004.

J. Seckler.

(009653.3/231/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

INTRALUX LOCATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 20, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 16.785.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07373, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010573.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

**J. ET H. LAMPARSKI, S.à .r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. IMMOSOL, S.à r.l.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 17.088.

L'an deux mille trois, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Joseph Lamparski, commerçant, demeurant à L-1913 Luxembourg, 21, rue Léandre Lacroix.
- 2.- Madame Heide Scholz, docteur en droit, épouse de Monsieur Joseph Lamparski, demeurant à L-1913 Luxembourg, 21, rue Léandre Lacroix.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée IMMOSOL, S.à r.l., avec siège social à L-1930 Luxembourg, 14, avenue de la Liberté, (R.C. Luxembourg section B numéro 17.088), a été constituée suivant acte reçu par Maître Hyacinthe Glaesener, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 novembre 1979, publié au Mémorial C numéro 13 du 21 janvier 1980,

que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Hyacinthe Glaesener en date du 14 décembre 1979, publié au Mémorial C numéro 38 du 25 février 1980,

que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 décembre 1989, publié au Mémorial C numéro 259 du 2 août 1990,

et que la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros suivant une décision prise par les associés en date du 12 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 558 du 10 avril 2002.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale en J. et H. LAMPARSKI, S.à r.l., et de modifier en conséquence l'article trois (3) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société prend la dénomination de J. et H. LAMPARSKI, S.à r.l.

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-1930 Luxembourg, 14, avenue de la Liberté, à L-1930 Luxembourg, 16, avenue de la Liberté.

Evaluation des Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cents euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Lamparski, H. Scholz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 janvier 2004, vol. 525, fol. 72, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 janvier 2004.

J. Seckler.

(009662.3/231/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

DREAMS MARINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.154.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu au siège social le 2 décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1^{er} janvier 2004 du 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg au FORUM ROYAL, boulevard Royal, 25c, 4^{ème} étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06560. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010038.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

TOME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.022.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 20 janvier 2004 au siège social que:
Il est décidé de transférer le siège social de la société du 8, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05569. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010039.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

ALPINE HOLDING COMPANY, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 27.204.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté;

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société DAEWOO CORPORATION, ayant son siège social à 541, 5-Ga Namdaemun-Ro, Jung-Gu, Séoul (Corée),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, ès-qualités, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société anonyme ALPINE HOLDING COMPANY en liquidation, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R.C. Luxembourg section B numéro 27.204, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 1987, publié au Mémorial C numéro 76 du 23 mars 1988, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 septembre 1997, publié au Mémorial C numéro 18 du 9 janvier 1998, et dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 836 du 1^{er} juin 2002.

2.- Que le capital social s'élève actuellement à un million deux cent mille dollars US (1.200.000,- USD), divisé en douze mille (12.000) actions avec une valeur nominale de cent dollars US (100,- USD) chacune.

3.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme ALPINE HOLDING COMPANY en liquidation et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément reprendre l'intégralité de l'actif et du passif de la société ALPINE HOLDING COMPANY en liquidation.

4.- Que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis à l'actionnaire unique.

5.- Que décharge pleine et entière est accordée au liquidateur Monsieur Seol Hong Soo pour l'exécution de son mandat.

6.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la société dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à huit cents euros, sont à charge de la société dissoute. Le capital social est évalué à 960.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Gehlen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 janvier 2004, vol. 525, fol. 74, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 janvier 2004.

J. Seckler.

(009919.3/231/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

SCOR PICKING, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 78.093.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 17 décembre 2003 a décidé

- de renouveler pour une période d'un an le mandat d'administrateur de:

Monsieur Maurice Toledano (Président du Conseil), SCOR GROUPE, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France

Monsieur Antoine Bricard, SCOR GROUPE, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France

Monsieur François Constantin, SCOR REASSURANCE, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France

Monsieur Christian Mounis, SCOR VIE, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France

- de nommer à la fonction d'administrateur pour une période d'un an

Monsieur Jean-François Tilquin, SCOR GROUPE, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France

Madame Véronique Leroux, SCOR GROUPE, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France

- de renouveler pour une période d'un an le mandat de la société DELOITTE S.A., Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises.

Pour SCOR PICKING, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04098. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010155.3/1126/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

BOURGEY MONTREUIL LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 90-94, avenue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 98.539.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- La société anonyme BOURGEY MONTREUIL S.A., avec siège social à F-73000 Chambéry, 491, Chemin du Calvaire, (France), inscrite au Registre de commerce de Chambéry sous le numéro 392 754 503.

2.- La société anonyme BM CHIMIE S.A., avec siège social à F-73100 Tresserve, 22, Chemin des Liquines, (France), inscrite au Registre de Commerce de Chambéry sous le numéro 735 520 041.

Toutes les deux sont ici représentées par Monsieur Gérard Wissemberg, directeur, demeurant à F-57220 Boulay, 17, rue du Comte de Bony de Lavergne, (France), en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de BOURGEY MONTREUIL LUX S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Schifflange.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, directement ou indirectement:

- le transit et le transport de tous matériels et marchandises en tous pays et sous toutes leurs formes;

- le chargement, le déchargement, l'affrètement, le conditionnement et l'emballage ainsi que toutes opérations de douane et formalités quelconques s'y rapportant, soit directement, soit en qualité de commissionnaire;

- l'achat, la location, la vente, la réparation de tous véhicules de tourisme et de transports ainsi que l'entreprise de tous travaux pouvant se rapporter à l'objet social;

- la création, l'acquisition, la prise à bail, l'exploitation, l'affermage et la vente, sous toutes formes et avec toutes modalités de tous fonds de commerce, machines, matériels de toute nature, ainsi que l'acquisition de tous immeubles nécessaires ou utiles à l'exercice de son industrie et commerce.

- la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, d'apports, de commandité, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de sociétés en participation ou autrement.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (31,- EUR) chacune.

Le capital autorisé de la société est fixé à cent vingt-quatre mille Euros (124.000,- EUR), représenté par quatre cents (400) actions, chacune d'une valeur nominale de trente et un Euros (31,- EUR).

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en numéraire, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans, à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial C et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici-là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou signature électronique dûment certifiée, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou signature électronique dûment certifiée.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un administrateur de la société.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^{ème} mercredi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005

Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société anonyme BOURGEY MONTREUIL S.A., avec siège social à F-73000 Chambéry, 491, Chemin du Calvaire, (France), neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2.- La société anonyme BM CHIMIE S.A., avec siège social à F-73100 Tresserve, 22, Chemin des Liquines, (France), une action	1
Total: mille actions	<u>1.000</u>

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cents Euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Gérald Wissemberg, directeur, né à Epinal, (France), le 25 avril 1972, demeurant à F-57220 Boulay, 17, rue du Comte de Bony de Lavergne, (France);
 - b) Monsieur Charles Fontanel, président directeur général, né à Mekhnès, (Maroc), le 21 octobre 1952, demeurant à F-73100 Tresserve, 22, Chemin des Liquines, (France);
 - c) Monsieur Thierry Schram, directeur, né à Berne, (Suisse), le 6 novembre 1964, demeurant à F-73370 Le Bourgey du Lac, 3185, route de Serraz, (France).
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
La société anonyme ERNST & YOUNG S.A., avec siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activités Syrdall, (R.C. Luxembourg section B numéro 47.771).
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.
- 5.- Le siège social est établi à L-3850 Schifflange, 90-94, avenue de la Libération.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article huit (8) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Gérald Wissemberg, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Wissemberg, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 janvier 2004, vol. 525, fol. 66, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 janvier 2004.

J. Seckler.

(009822.3/231/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

SCOR EUROPE MID CAP, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 78.092.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 17 décembre 2003 a décidé

- de renouveler pour une période d'un an le mandat d'administrateur de:

Monsieur Maurice Toledano (Président du Conseil), SCOR GROUPE, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France

Monsieur Antoine Bricard, SCOR GROUPE, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France

Monsieur François Constantin, SCOR REASSURANCE, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France

Monsieur Christian Mounis, SCOR VIE, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France

- de nommer à la fonction d'administrateur pour une période d'un an

Monsieur Jean-François Tilquin, SCOR GROUPE, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France

Madame Véronique Leroux, SCOR GROUPE, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France

- de renouveler pour une période d'un an le mandat de la société DELOITTE S.A., Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises.

Pour SCOR EUROPE MID CAP, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04092. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010161.3/1126/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

FIDUCIAIRE DU CENTRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 22, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 29.740.

L'an deux mille trois, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIDUCIAIRE DU CENTRE S.A., ayant son siège social à L-1740 Luxembourg, 22, rue de Hollerich, (R.C. Luxembourg section B numéro 29.740), constituée originellement sous la forme d'une société à responsabilité limitée avec la dénomination sociale de FIDUCIAIRE DU CENTRE, S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 31 décembre 1988, publié au Mémorial C numéro 101 du 15 avril 1989,

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Norbert Muller:

- en date du 23 février 1990, publié au Mémorial C numéro 319 du 10 septembre 1990,

- en date du 12 mai 1992, publié au Mémorial C numéro 437 du 1^{er} octobre 1992,

- en date du 17 novembre 1994, publié au Mémorial C numéro 104 du 13 mars 1995,

- en date du 19 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 147 du 25 mars 1996,

- en date du 1^{er} juillet 1998, publié au Mémorial C numéro 662 du 17 septembre 1998,

- en date du 1^{er} juillet 1998, publié au Mémorial C numéro 662 du 17 septembre 1998, contenant notamment la transformation en société anonyme,

- en date du 2 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 901 du 14 décembre 1998,

- en date du 22 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 241 du 30 mars 2000,

- en date du 9 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 351 du 14 mai 2000,

et dont la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en Euros par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 31 juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1402 du 27 septembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur René Arama, indépendant, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Déborah Arama, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel Arama, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Fixation de la valeur nominale des actions représentatives du capital social, de sorte que le capital social de la société d'un montant de 250.000,- EUR soit représenté par 2.000 actions d'une valeur nominale de 125,- EUR chacune.

2.- Réduction du capital social à concurrence d'un montant de 215.000,- EUR, pour le ramener de son montant actuel de 250.000,- EUR à 35.000,- EUR, par remboursement aux actionnaires et par annulation de 1.720 actions d'une valeur nominale de 125,- EUR.

3.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

4.- Modification de l'article 2 des statuts concernant l'objet de la société.

5.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale des actions représentatives du capital social, de sorte que le capital social de la société d'un montant de 250.000,- EUR soit représenté par 2.000 actions d'une valeur nominale de 125,- EUR chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de deux cent quinze mille (215.000,- EUR), pour le ramener de son montant actuel de deux cent cinquante mille (250.000,- EUR) à trente-cinq mille euros (35.000,- EUR).

Cette réduction de capital est réalisée par remboursement du montant de deux cent quinze mille (215.000,- EUR) aux actionnaires et par annulation de mille sept cent vingt (1.720) actions de d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'annulation des mille sept cent vingt (1.720) actions et au remboursement aux actionnaires, étant entendu que le remboursement ne peut avoir lieu que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois (3) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital souscrit de la société est fixé à trente-cinq mille euros (35.000,- EUR), représenté par deux cent quatre-vingts (280) actions d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la constitution de sociétés britanniques et d'offshore ainsi que des services de comptabilité et d'imposition les concernant.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer:

- la deuxième phrase de l'article huit (8), et
- les mots «et pour la première fois en mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf» du premier alinéa de l'article neuf (9) des statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante Euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Arama, D. Arama, M. Arama, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 janvier 2004, vol. 525, fol. 75, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 janvier 2004.

J. Seckler.

(009947.3/231/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

EUROSCOR, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 26.569.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 17 décembre 2003 a décidé

- de renouveler pour une période d'un an le mandat d'administrateur de:

Monsieur Maurice Toledano (Président du Conseil), SCOR GROUPE, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France

Monsieur Antoine Bricard, SCOR GROUPE, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France

Monsieur François Constantin, SCOR REASSURANCE, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France

Monsieur Christian Mounis, SCOR VIE, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France

- de nommer à la fonction d'administrateur pour une période d'un an

Monsieur Jean-François Tilquin, SCOR GROUPE, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France

Madame Véronique Leroux, SCOR GROUPE, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France

- de renouveler pour une période d'un an le mandat de la société DELOITTE S.A., Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises.

Pour EUROSCOR, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04095. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010164.3/1126/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

SKYFIELD LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 55.137.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05505, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Signature.

(010173.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

SKYFIELD LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 55.137.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05508, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Signature.

(010174.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

LUTECIUM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 90.648.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 13 novembre 2003

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Le Conseil d'Administration désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Thierry Fleming, expert comptable, demeurant à Mamer qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUTECIUM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme

G. Hornick / C. Schmitz

Deux Administrateurs

(011180.3/045/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

MARAN SKILLS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 70.869.

Extrait de l'A.G. Ordinaire du 3 août 2003 au siège de la société

Le bilan et les comptes de pertes et profits au 31 décembre 2000 ont été approuvés.
Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes ont été approuvés.
Décharge a été donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2000.

Pour mention, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM06053. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010594.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

LSF IV EURO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 86.882.

In the year two thousand four, on the twentieth of January.
Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. LSF4 REOC I, L.P., established at 717, North Harwood Street, Suite 2200, Dallas, Texas 75201, USA, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations under the number 3465387, represented by Mr Benjamin D. Velvin III, acting in his capacity as Vice President of LSF4 GenPar I, LLC, as general partner of LSF4 REOC I, L.P., here represented by Maître Francine Ewers, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Tokyo, on 19th January, 2004; and

2. LONE STAR FUND IV (BERMUDA), L.P., established in Washington Mall, Suite 104, 1st Floor, Hamilton, HM 11 Bermuda, registered with the Bermuda Office of the Registrar of Companies under the number 30442, represented by Mr J.D. Dell, acting in his capacity as Vice President of LONE STAR MANAGEMENT Co. IV, Ltd., as general partner of LONE STAR PARTNERS IV, L.P., as general partner of LONE STAR FUND IV (BERMUDA), L.P., here represented by Maître Francine Ewers, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in London, on 19th January, 2004.

Said proxies, after having been signed *in varietur* by the proxy holder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that they represent the entirety of the share capital of LSF IV EURO HOLDINGS, S.à r.l., (the Company), a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing at that time in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, of 15th March, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 3rd July, 2002, n° 1013, amended by a deed of the undersigned notary of 1st July, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 16th September, 2002, n° 1341, and that they have unanimously taken the following resolution:

Sole resolution

The shareholders of the Company resolve to amend article 2 of the Company's articles of association regarding the object of the Company, which shall henceforth read as follows:

«**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31st July, 1929 on pure holding companies.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop such securities and patents. The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the year and day first written above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt janvier.

Par-devant Nous, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. LSF4 REOC I, L.P., établie au 717, North Harwood Street, Suite 2200, Dallas, Texas 75201, USA, enregistrée auprès du Delaware Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 3465387, représentée par M. Benjamin D. Velvin III, agissant en sa qualité de Vice Président de LSF4 GenPar I, LLC, en tant que general partner de LSF4 REOC I, L.P.,

ici représentée par Maître Francine Ewers, avocat, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo, le 19 janvier 2004; et

2. LONE STAR FUND IV (BERMUDA), L.P., établie à Washington Mall, Suite 104, 1^{er} étage, Hamilton, HM 11 Bermudes, enregistrée auprès du Bermuda Office of the Registrar of Companies sous le numéro 30442, représentée par M. J.D. Dell, agissant en tant que Vice Président de LONE STAR MANAGEMENT Co. IV, Ltd., en tant que general partner de LONE STAR PARTNERS IV, L.P., en tant que general partner de LONE STAR FUND IV (BERMUDA), L.P.,

ici représentée par Maître Francine Ewers, avocat, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 19 janvier 2004.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte, pour être enregistrées auprès des autorités compétentes.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire de noter qu'elles représentent la totalité du capital social de LSF IV EURO HOLDINGS, S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, du 15 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 juillet 2002, n° 1013, modifié par un acte du notaire soussigné du 1^{er} juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 16 septembre 2002, n° 1341, et qu'elles ont unanimement pris la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés de la Société décident de modifier l'article 2 des statuts concernant l'objet social de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement et pour développer ses valeurs mobilières et brevets. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Ewers, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2004, vol. 142S, fol. 32, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2004.

A. Schwachtgen.

(010220.3/230/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

LSF IV EURO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 86.882.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 49 du 20 janvier 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(010221.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

AZURLUX S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 40.265.

Suite à une décision prise par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 9 mai 2003, le conseil d'administration est composé par:

- Monsieur Robert Becker, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Monsieur Gernot Kos, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Monsieur Thierry Hellers, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes:

- Monsieur Claude Cahen, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale clôturant l'exercice 2007.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02113. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(009631.2/502/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

JANISINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 77.132.

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JANISINVEST S.A, ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R.C.S. Luxembourg section B numéro 77.132, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 26 juillet 2000, publié au Mémorial C numéro 1 du 2 janvier 2001, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 février 2002, publié au Mémorial C numéro 818 du 30 mai 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Romain Kettel, comptable, demeurant à professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital à concurrence de 969.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 1.000.000,- EUR, par la création et l'émission de 96.900 actions nouvelles de 10,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente de l'article cinq, alinéa premier, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf cent soixante-neuf mille euros (969.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à un million d'euros (1.000.000,- EUR), par la création et l'émission de quatre-vingt-seize mille neuf cents (96.900) actions nouvelles de dix euros (10,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Cette augmentation de capital est réalisée par incorporation au capital de réserves disponibles à concurrence de neuf cent soixante-neuf mille euros (969.000,- EUR).

Les quatre-vingt-seize mille neuf cents (96.900) actions nouvelles ont été attribuées gratuitement aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

La justification de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million d'Euros (1.000.000,- EUR), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Kettel, C. Dostert, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 janvier 2004, vol. 525, fol. 63, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 janvier 2004.

J. Seckler.

(009480.3/231/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

**I.A.B.I. INTERNATIONAL AGENCY BUSINESS INVEST, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 75.812.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05891, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(009633.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

EXTRA SOLIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 56.816.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05893, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(009634.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

**CODUR S.A. (CONSTRUCTIONS DURABLES), Société Anonyme,
(anc. STRASSEN IMMO S.A.).**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 89.984.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07415, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Wattier

Administrateur-délégué

(010626.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

LUX-SOEURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital: 12.400,00 EUR.**

Siège social: L-6833 Biver, 80, Hauptstrooss.

R. C. Luxembourg B 77.958.

Suite à une cession de parts sociales datée le 2 janvier 2004, le capital de la société se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Marc Lux, demeurant à L-6833 Biver, 80, Hauptstrooss.	100 parts sociales
Total:	100 parts sociales

Madame Marie-Anne Lux, épouse Birkel, demeurant à L-6850 Manternach, 10, rue St. Désert, présente sa démission de son poste de gérante administrative de la société. Les associés lui accordent pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de démission.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04054. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(009632.3/502/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

I.A.B.I. INTERNATIONAL AGENCY BUSINESS INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 75.812.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

- Monsieur Philippe Spatafora, conseiller financier, demeurant à F-06000 Nice, 15, rue Maréchal Joffre (France), ici représenté par Monsieur Gernot Kos, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société à responsabilité limitée I.A.B.I. INTERNATIONAL AGENCY BUSINESS INVEST, S.à r.l., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, (R.C. Luxembourg section B numéro 75.812), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 653 du 13 septembre 2000,

2.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

3.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, en tant qu'associé unique a décidé de dissoudre la société à responsabilité limitée I.A.B.I. INTERNATIONAL AGENCY BUSINESS INVEST, S.à r.l.

4.- Qu'il s'ensuit que ladite société est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.

5.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Kos, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 janvier 2004, vol. 525, fol. 68, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 janvier 2004.

J. Seckler.

(009673.3/231/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

ALPHA CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.619.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social, le 1^{er} décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1^{er} janvier 2004 du 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg au Forum Royal, boulevard Royal, 25C, 4^o étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06505. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009979.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

INTERNATIONAL BTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 88.734.

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL BTS S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R.C.S. Luxembourg section B numéro 88.734, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1493 du 16 octobre 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1517 du 22 octobre 2002,

ayant un capital social de trois cent trente-quatre mille cinq cent quarante euros (334.540,- EUR).

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
2. Nomination de M. André Wilwert, diplômé ICHEC, né à Luxembourg, le 24 février 1951, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats.
4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC, né à Luxembourg, le 24 février 1951, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, A. Thill, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 janvier 2004, vol. 525, fol. 65, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 janvier 2004.

J. Seckler.

(009492.3/231/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

VILANDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 84.530.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Edmond Ries, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de FINCO TRUST S.A. société anonyme avec siège social à CH-6900 Lugano, Via Peri 9;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme VILANDIA S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 84530, a été constituée suivant acte reçu le 22 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 404 du 13 mars 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme VILANDIA S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 100.000,- (cent mille Euros), représenté par 1.000 (mille) actions de EUR 100,- (cent Euros) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société VILANDIA S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, et au commissaire de surveillance de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Ries, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 79, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

J. Elvinger.

(010385.3/211/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

CONSTANT SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 73.099.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social, le 1^{er} décembre 2003 que:
En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1^{er} janvier 2004 du 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg au Forum Royal, boulevard Royal, 25C, 4^e étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06287. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009980.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

ALL TELECOM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 72.013.

L'an deux mille trois, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALL TELECOM LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R.C.S. Luxembourg section B numéro 72.013, constituée sous la dénomination de TOLEDO TELECOMMUNICATIONS suivant acte reçu par Maître Martine Decker, notaire de résidence à Wiltz, en date du 8 octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 953 du 13 décembre 1999;

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1 du 2 janvier 2002;

dont la dénomination a été modifiée en CLARITI FINANCIAL SERVICES EUROPE S.A. suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 22 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 965 du 25 juin 2002;

et dont la dénomination a été modifiée en ALL TELECOM LUXEMBOURG S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 février 2003, publié au Mémorial C numéro 370 du 4 avril 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Adoption d'une valeur nominale de EUR 100,- par action.
- 2.- Echange des 250 actions existantes avec une valeur nominale de EUR 124,- chacune contre 310 actions avec une valeur nominale de EUR 100,- chacune comme suit:
 - SANTA BARBARA SYSTEMS S.A., 308,76 actions
 - Madame Ségolène Chambrier, 1,24 actions
- 3.- Renonciation de Madame Ségolène Chambrier, demeurant à B-1050 Bruxelles, 72, rue Tenbosch, à sa fraction d'action de 0,24 en faveur de la société anonyme SANTA BARBARA SYSTEMS S.A., R.C.S. Luxembourg B 84.203, ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
- 4.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 77.700,- pour le porter de son montant de EUR 31.000,- à EUR 108.700,- par la création de 777 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.
- 5.- Renonciation de Madame Ségolène Chambrier à son droit préférentiel de souscription.
- 6.- Souscription des 777 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune par société anonyme SANTA BARBARA SYSTEMS S.A., R.C.S. Luxembourg B 84.203, ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, et libération intégrale par elle des dites actions par apport d'une créance certaine, liquide et exigible de EUR 77.700,-, due par la société.
- 7.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

En anglais:

«The corporate capital is set at EUR 108,700.- (one hundred eight thousand and seven hundred Euro) divided into 1,087 (one thousand and eighty-seven) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.»

En français:

«Le capital social est fixé à EUR 108.700,- (cent huit mille sept cents Euros) représenté par 1.087 (mille quatre-vingt-sept) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.»

8.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'échanger les deux cent cinquante (250) actions existantes avec une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune contre trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune comme suit:

- SANTA BARBARA SYSTEMS S.A., 308,76 actions;
- Madame Ségolène Chambrier, 1,24 actions.

Troisième résolution

L'assemblée constate la renonciation de Madame Ségolène Chambrier, demeurant à B-1050 Bruxelles, 72, rue Tenbosch (Belgique), à sa fraction d'action de 0,24 en faveur de la société anonyme SANTA BARBARA SYSTEMS S.A., R.C.S. Luxembourg section B 84.203, ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-dix-sept mille sept cents euros (EUR 77.700,-), pour le porter de son montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cent huit mille sept cents euros (EUR 108.700,-), par la création de sept cent soixante-dix-sept (777) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Cinquième résolution

L'actionnaire Madame Ségolène Chambrier ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription, les sept cent soixante-dix-sept (777) actions nouvelles ont été souscrites par la société anonyme SANTA BARBARA SYSTEMS S.A., R.C.S. Luxembourg B 84.203, ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, et libérées intégralement par apport d'une créance certaine, liquide et exigible au montant de soixante-dix-sept mille sept cents euros (EUR 77.700,-), existant à son profit et à charge de la société anonyme ALL TELECOM LUXEMBOURG S.A., présésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg section B numéro 29.501, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Based on the verifications carried out as described above, we express no observation on the value of the contribution which corresponds at least to the number and nominal value of the shares to be issued as consideration.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Sixième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'article cinq des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

En anglais:

«**Art. 5.** The corporate capital is set at EUR 108,700.- (one hundred eight thousand and seven hundred Euro) divided into 1,087 (one thousand and eighty-seven) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.»

En français:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 108.700,- (cent huit mille sept cents Euros) représenté par 1.087 (mille quatre-vingt-sept) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille neuf cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, A. Thill, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 janvier 2004, vol. 525, fol. 61, case 9. – Reçu 770 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 janvier 2004.

J. Seckler.

(009502.3/231/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

PROSAN, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung,

Gesellschaftskapital: EUR 262.500,-.

Gesellschaftssitz: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.

H. R. Luxemburg B 70.842.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausenddrei, den neunzehnten des Monates Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, im Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

GEBERIT HOLDING B.V., eine Niederländische Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in Fultonbann 15, 3439 NE Nieuwegein,

hier vertreten durch Herrn Patrick van Hees, Jurist, mit Geschäftsadresse in 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt am 15. Dezember 2003, in Nieuwegein.

Vorgenannte Vollmacht, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Kompargenten und dem amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigeheftet, um mit derselben registriert zu werden.

Der Kompargent, handelnd wie eingangs erwähnt, ersucht den instrumentierenden Notar wie folgt zu beurkunden:

I. Die Gesellschaft wurde aufgrund einer notariellen Urkunde vor dem Notar Frank Baden, in der Gesellschaftsform einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Firma PROSAN, G.m.b.H. und mit der H. R. Luxemburg Nr. 70.842 gegründet, und ihre Gründungsurkunde veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nr. 753 am 11 Oktober 1999.

II. Die Statuten der Gesellschaft wurden zwischenzeitlich abgeändert, zum letzten Mal am 15 November 1999, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nr. 32 am 11 Januar 2000.

III. Die Gesellschaft hat zur Zeit ein Gesellschaftskapital in Höhe von zweihundertzweiundsechzigtausendfünfhundert Euro (EUR 262.500,-) aufgeteilt in zweitausendsechshundertfünfundzwanzig (2.625) Anteile mit einem Nominalwert von einhundert Euro (EUR 100,-) je Anteil.

IV. Der Kompargent ist alleiniger Anteilseigner der Gesellschaft.

V. Der Kompargent erklärt, dass alle Aktivitäten der Gesellschaft abgeschlossen sind.

VI. Der Kompargent beschliesst daher die Gesellschaft vorzeitig und mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

VII. Der Kompargent, in seiner Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft erklärt, dass alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft beglichen sind.

VIII. Der Kompargent übernimmt alle Aktiva und haftet ab sofort und unwiderruflich persönlich für alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft, inklusive aller zum heutigen Datum unbekanntes oder unbezahltes Restschulden.

IX. Die Liquidierung der Gesellschaft gilt somit als abgeschlossen und die Auflösung der Gesellschaft als vollzogen.

X. Der Kompargent beschliesst dem Geschäftsführer der Gesellschaft Entlastung für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Datum zu erteilen.

XI. Die Gesellschaftsunterlagen werden, gemäss Gesetz, für eine Dauer von 5 Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz aufbewahrt.

Kosten

Die Kosten und Lasten, welche der Gesellschaft anlässlich der Auflösung und liquidierung entstehen, werden auf ein-tausendzweihundert Euro (EUR 1.250,-) geschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Gesellschafterversammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen und abgeschlossen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, unterzeichneten dieselben mit Uns, Notar, die gegenwärtige Urkunde.

Unterzeichnet: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 75, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

J. Elvinger.

(010372.3/211/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

LUXSAT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 69.926.

L'an deux mille trois, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXSAT INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-7327 Steinsel, 35, rue John F. Kennedy, R.C. Luxembourg section B numéro 69.926, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 580 du 28 juillet 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 716 du 10 mai 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 670 du 25 juin 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Marco Thorn, employé privé, demeurant à Erpeldange/Bous.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry Masurel, directeur financier, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-7327 Steinsel, 35, rue John F. Kennedy, à L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

2.- Modification afférente de la deuxième phrase de l'article premier des statuts.

3.- Nominations statutaires

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société de L-7327 Steinsel, 35, rue John F. Kennedy, à L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains et de modifier en conséquence la deuxième phrase de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Deuxième phrase.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Lord Westmorland, administrateur de sociétés, demeurant à GB-SW10 OJL Londres, 31, Langton Street (Grande-Bretagne), comme administrateur de la société et président du conseil d'administration et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

- Madame Claudine Ripert, directrice générale adjointe, née à Neuilly sur Seine (France), le 30 octobre 1952, demeurant à F-75015 Paris, 19, rue de Lourmel (France) comme nouvel administrateur de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Rémi Schneegans, administrateur de société, né à Neuilly sur Seine (France), le 24 mai 1961, demeurant à L-8156 Bridel, 19, rue de Strassen.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Hassan Tatanaki, président directeur général, né à Derna (Libye), le 4 janvier 1957, demeurant à Caire, 12a, Baron Street (Egypte) comme nouveau président du conseil d'administration.

Réunion du Conseil d'Administration

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment Monsieur Rémi Schneegans, préqualifié, comme deuxième administrateur-délégué de la société.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Thill, M. Thorn, T. Masurel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 janvier 2004, vol. 525, fol. 71, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 janvier 2004.

J. Seckler.

(009665.3/231/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

LSF IV EURO PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 86.883.

In the year two thousand four, on the twentieth of January.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, was held an extraordinary general meeting of the shareholders of LSF IV EURO PROPERTIES, S.à r.l.

There appeared:

1. LSF4 REOC I, L.P., established at 717, North Harwood Street, Suite 2200, Dallas, Texas 75201, USA, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations under the number 3465387, represented by Mr Benjamin D. Velvin III, acting in his capacity as Vice President of LSF4 GenPar I, LLC, as general partner of LSF4 REOC I, L.P., here represented by Maître Francine Ewers, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Tokyo, on 19th January, 2004; and

2. LONE STAR FUND IV (BERMUDA), L.P., established in Washington Mall, Suite 104, 1st Floor, Hamilton, HM 11 Bermuda, registered with the Bermuda Office of the Registrar of Companies under the number 30442, represented by Mr J.D. Dell, acting in his capacity as Vice President of LONE STAR MANAGEMENT CO. IV, Ltd., as general partner of LONE STAR PARTNERS IV, L.P., as general partner of LONE STAR FUND IV (BERMUDA), L.P.,

here represented by Maître Francine Ewers, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in London, on 19th January, 2004.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that they represent the entirety of the share capital of LSF IV EURO PROPERTIES, S.à r.l., (the Company), a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing at that time in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, of 15th March, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 3rd July, 2002, n° 1012, amended for the last time by a deed of the undersigned notary of 31st December, 2003, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and that they have unanimously taken the following resolution:

Sole resolution

The shareholders of the Company resolve to amend article 2 of the Company's Articles of Association regarding the object of the Company, which shall henceforth read as follows:

«**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31st July, 1929 on pure holding companies.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop such securities and patents. The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the year and day first written above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt janvier.

Par-devant Nous, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, a été tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de LSF IV EURO PROPERTIES, S.à r.l.

Ont comparu:

1. LSF4 REOC I, L.P., établie au 717, North Harwood Street, Suite 2200, Dallas, Texas 75201, USA enregistrée auprès du Delaware Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 3465387, représentée par M. Benjamin D. Velvin III, agissant en sa qualité de Vice Président de LSF4 GenPar I, LLC, en tant que general partner de LSF4 REOC I, L.P.,

ici représentée par Maître Francine Ewers, avocat à la Cour, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo, le 19 janvier 2004; et

2. LONE STAR FUND IV (BERMUDA), L.P., établie Washington Mall, Suite 104, 1^{er} étage, Hamilton, HM 11 Bermudes, enregistrée auprès du Bermuda Office of the Registrar of Companies sous le numéro 30442, représentée par M. J.D. Dell, agissant en tant que Vice Président de LONE STAR MANAGEMENT CO. IV, Ltd., en tant que general partner de LONE STAR PARTNERS IV, L.P., en tant que general partner de LONE STAR FUND IV (BERMUDA), L.P.,

ici représentée par Maître Francine Ewers, avocat à la Cour, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 19 janvier 2004.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire sous-signé, resteront annexées au présent acte, pour être enregistrées auprès des autorités compétentes.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire de noter qu'elles représentent la totalité du capital social de LSF IV EURO PROPERTIES, S.à r.l., (la Société), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, du 15 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 juillet 2002, n° 1012, modifié pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné du 31 décembre 2003, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et qu'elles ont unanimement pris la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés de la Société décident de modifier l'article 2 des statuts concernant l'objet social de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement et pour développer ses valeurs mobilières et brevets. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Ewers, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2004, vol. 142S, fol. 31, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2004.

A. Schwachtgen.

(010206.3/230/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

LSF IV EURO PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 86.883.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 47 du 20 janvier 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(010209.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

ARGRE, ARGENTA REASSURANCES, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R. C. Luxembourg B 26.856.

L'an deux mille trois, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARGENTA REASSURANCES, en abrégé ARGRE, ayant son siège social à L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall, R.C. Luxembourg section B numéro 26.856, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 7 novembre 1987, publié au Mémorial C numéro 29 du 2 février 1988,

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Gérard Lecuit:

- en date du 10 novembre 1988, publié au Mémorial C numéro 35 du 8 février 1989,
- en date du 23 février 1989, publié au Mémorial C numéro 177 du 28 juin 1989,
- en date du 27 novembre 1992, publié au Mémorial C numéro 102 du 5 mars 1993,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich:

- en date du 17 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 288 du 20 février 2002,
- en date du 16 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 268 du 13 mars 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Erik Schoepen, directeur de banque, demeurant à Wilrijk (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Madame Marielle Lommelen, employée privée, demeurant à Suxy (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Mechanicus, employé privé, demeurant à Hettange-Grande (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall, à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, Espace Kirchberg-Eolis.

2.- Modification afférente de la première phrase de l'article deux des statuts.

3.- Nominations statutaires.

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société de L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall, à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, Espace Kirchberg-Eolis, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Première phrase.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Fabrice Frere, administrateur de sociétés, demeurant à L-6183 Gonderange, 34, rue du Village, comme administrateur de la société en date du 31 décembre 2003 et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Arnaud Bierry, administrateur de sociétés, né à Paris (France), le 12 novembre 1953, demeurant à L-2445 Luxembourg, 42, rue des Roses, comme nouvel administrateur de la société.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé, débutera au 1^{er} janvier 2004 et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2004.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. Schoepen, M. Lommelen, A. Mechanicus, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 janvier 2004, vol. 525, fol. 75, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 janvier 2004.

J. Seckler.

(009946.3/231/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

NUOVA IMMOBILIARE LUSSEMBURGO-N.I.L HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 69.525.

L'an deux mille quatre, le huit janvier.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NUOVA IMMOBILIARE LUSSEMBURGO-N.I.L HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 14 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations, numéro 508 du 3 juillet 1999. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 13 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations, numéro 219 du 21 mars 2000. La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 69.525.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Tom Felgen, avocat, avec adresse professionnelle à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare,

qui désigne comme secrétaire Madame Gerty Van De Sluis-Marter, assistante juridique, avec adresse professionnelle à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie Triolé, assistante juridique, avec adresse professionnelle à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision de mettre la société en liquidation
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs
- 3) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, Monsieur le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer à l'assemblée la mise en liquidation de la société.

Passant à l'ordre du jour, Monsieur le Président met aux voix les propositions inscrites à l'ordre du jour et les actionnaires présents ou représentés et ayant droit de vote ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de mettre la société en liquidation.

Deuxième résolution

Est nommé liquidateur, Monsieur Tom Felgen, avocat, avec adresse professionnelle à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Felgen, G. Van De Sluis-Marter, N. Triolé et A. Lentz.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, vol. 467, fol. 51, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 janvier 2004.

A. Lentz.

(010391.3/221/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

BLAZE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 88.040.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and three, on the thirty-first of December.
Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared:

The company ATLANTIC PACIFIC ENTERPRISES B.V., having its registered office in NL-1101 Amsterdam, De entree 11-13 toren A (The Netherlands),

here represented by Mr Alain Heinz, private employee, professionally residing at Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting in his capacity, declared and requested the notary to act:

I.- That the limited liability company BLAZE HOLDINGS, S.à r.l., with registered office at L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri, R.C. Luxembourg section B number 88.040, incorporated by deed of Maître Paul Bettingen, notary residing at Niederanven, on the 4th of July 2002, published in the Mémorial C number 1356 of the 18th of September 2002, and whose articles of incorporation have been modified by deed of Maître André Schwachtgen, notary residing at Luxembourg, on the 30th of December 2002, published in the Mémorial C number 134 of the 10th of February 2003.

II.- That the capital of the company BLAZE HOLDINGS, S.à r.l., presently amounts to twelve thousand six hundred and twenty-five Euros (12,625.- EUR), represented by one hundred and one (101) shares of a par value of one hundred and twenty-five Euros (125.- EUR) each.

III.- That the appearer is the holder of all the shares of the company.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company BLAZE HOLDINGS, S.à r.l., which has closed all activities.

V.- That the appearing party declares that he has settled each and all liabilities of the company BLAZE HOLDINGS, S.à r.l.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the company BLAZE HOLDINGS, S.à r.l., is to be construed as definitely terminated and liquidated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers for the performance of their assignment.

IX.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at seven hundred and fifty Euros.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy signed with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société ATLANTIC PACIFIC ENTERPRISES B.V., ayant son siège social à NL-1101 Amsterdam, De entree 11-13 toren A (Pays-Bas),

ici représentée par Monsieur Alain Heinz, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel mandataire, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée BLAZE HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri, R.C. Luxembourg section B numéro 88.040, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 4 juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1356 du

18 septembre 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 134 du 10 février 2003.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée BLAZE HOLDINGS, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à douze mille six cent vingt-cinq Euros (12.625,- EUR), représenté par cent et une (101) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune.

III.- Que la comparante est l'associé unique de la prédite société.

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société BLAZE HOLDINGS, S.à r.l., qui a arrêté ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a réglé tous les engagements et dettes de la société BLAZE HOLDINGS, S.à r.l.

VI.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu à la comparante et qu'elle assure le paiement de toutes les dettes de la société, même inconnues à l'instant.

VII.- Que la liquidation de la société BLAZE HOLDINGS, S.à r.l., est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: A. Heinz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 janvier 2004, vol. 525, fol. 74, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 janvier 2004.

J. Seckler.

(009920.3/231/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

TERRE ROUGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 45.943.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07392, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010610.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

PARS INTERNATIONAL REAL ESTATE FOUNDATION, GmbH,

Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

H. R. Luxemburg B 87.322.

Gesellschafterversammlung einberufen durch den Gesellschafter Herrn Karl Heinz Roland Heigl

Neue Gesellschaftsanteile

Es wird am Heutigen Tage beschlossen

1. Herr Henry Fassbender übergibt seine 10 % Gesellschaftsanteile an Herrn Karl Heinz Roland Heigl. (Hiermit erlöschen jegliche Rechte, Pflichten, Forderungen gegenüber dem Austretenden)

2. Herr Heigl entscheidet für die Gesellschaft PARS INTERNATIONAL HOLDING S.A. und als Gesellschafter für die PARS INTERNATIONAL REAL ESTATE FOUNDATION GmbH.

Dieser Beschluß tritt mit dem Datum in Kraft, Herr, Notar Tom Metzler in Luxemburg wird unverzüglich per Telefax in Kenntnis gesetzt mit der Bitte um sofortige Änderung der Statuten.

Luxemburg, den 30. Oktober 2002.

PARS HOLDING S.A. / H. Fassbender / K. Franssen

K.H. Heigl / - / -

Vorsitzender PARS HOLDING S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2003, réf. LSO-AJ05232. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010975.3/222/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

IMMOBILIERE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 83.793.

L'an deux mille trois, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOBILIERE INTERNATIONALE S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, (R.C. Luxembourg section B numéro 83.793), constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 septembre 2001, publié au Mémorial C numéro 216 du 7 février 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Hugues Doubet, maître en droit privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Annick Leblon, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des actions.

2.- Augmentation du capital social d'un montant de EUR 39.000,- (trente-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 70.000,- (soixante-dix mille euros), sans création d'actions nouvelles, par la conversion d'une partie d'une créance actionnaire et ceci en conformité avec un rapport de la FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN, S.à r.l.

3.- Souscription et libération de l'augmentation de capital.

4.- Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

5.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des trois cent dix (310) actions représentant le capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-neuf mille euros (39.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à soixante-dix mille euros (70.000,- EUR), en augmentant le pair comptable des actions représentatives du capital social, sans modifier le nombre des actions.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Troisième résolution

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par l'actionnaire majoritaire, la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée CORNER BANQUE (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1417 Luxembourg, 10, rue Dicks, moyennant incorporation d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible et par renonciation définitive et irrévocable, cette dernière, au montant total de trente-neuf mille euros (39.000,- EUR), existant à profit et à charge de la société anonyme IMMOBILIERE INTERNATIONALE S.A., pré-désignée, et en annulation de cette même partie de la créance à due concurrence.

Rapport du Réviseur d'Entreprises

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant, la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l., de L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, la valeur effective de la créance de EUR 74.043,05 à transformer en capital correspond au moins à la valeur nominale de l'augmentation à réaliser.
Itzig, le 24 décembre 2003.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} et le 2^{ème} alinéa de l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier et deuxième alinéas.** Le capital social souscrit est fixé à soixante-dix mille Euros (70.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à un million d'Euros (1.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions supplémentaires.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille six cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Gehlen, J.-H. Doubet, A. Leblon, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 janvier 2004, vol. 525, fol. 74, case 8. – Reçu 390 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 janvier 2004.

J. Seckler.

(009945.3/231/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

TREMEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 23.876.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07396, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010612.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

POTTER FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 90.771.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 3 décembre 2003

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Le Conseil d'Administration désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Vincent Decalf, directeur de Banque, demeurant à Luxembourg, qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy Hornick, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Le Conseil d'Administration désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Alain Robillard, directeur de Banque, demeurant à Luxembourg, qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POTTER FINANCES S.A., Société Anonyme

A. Robillard / C. Schmitz

Deux Administrateurs

(011179.3/045/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

CHÂTIEU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.027.

L'an deux mille trois, le vingt-quatre décembre.

Par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la Société Anonyme établie à Luxembourg, sous la dénomination CHÂTIEU S.A., R. C. Luxembourg Numéro B 69.027, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de Résidence à Luxembourg, le 22 mars 1999, acte publié au Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial numéro C 427 du 9 juin 1999.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

1. qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que le trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille (1.000) Euros, chacune, représentant le capital social de trente et un mille (31.000) Euros, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ou leurs mandataires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des mandataires des actionnaires tous représentés et celles des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités d'enregistrement,

2. que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Dissolution et mise en liquidation de la société avec arrêt des activités au 31 décembre 2002 suivant les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en session extraordinaire à Luxembourg le 19 septembre 2003 à 10.00 heures.

b) Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes.

c) Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs de mise en liquidation.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de dissoudre la société et de la mettre en liquidation avec arrêt des activités au 31 décembre 2002.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes, et par vote spécial, de leur donner décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer Madame Sabine Perrier, demeurant 5, Chemin du Colombier, 57100 Thionville-Elange, France, liquidateur de la Société, laquelle aura tous pouvoirs, prévus par la loi pour la mise en liquidation de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à 10.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, vol. 142S, fol. 1, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2004.

J. Elvinger.

(010383.3/211/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

BTI SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 63.247.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07412, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010623.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

COMBI LOGISTIC CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5970 Itzig, 13, rue des Muguets.
R. C. Luxembourg B 64.907.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07414, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010624.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

C.R. EUROPE, CONSULTANTS RESOURCES EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2724 Luxembourg, 3, rue Wenceslas.
R. C. Luxembourg B 82.769.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07421, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010631.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

EURO-SYLVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 66.716.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07423, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010633.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

GPL ARTISANAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 56.220.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07425, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2002.

Signature.

(010635.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

INNOVISION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 25.986.

Le bilan au 31 décembre 2002 rectifié et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06773, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Signature.

(010063.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

GYMIKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 59.326.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07426, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010638.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

LUTSINIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 85.598.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07254, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010794.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

**G. SCHNEIDER S.A., Société Anonyme,
(anc. GIOVANNI SCHNEIDER S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 70.506.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07726, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Signature.

(010798.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

DIDI FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.235.250,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 76.545.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07801, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

(010799.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

CACILO FINANCES S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 63.772.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de CACILO FINANCES S.A., une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 63.772, constituée suivant acte notarié du 24 mars 1998, publié au Mémorial C numéro 453 du 22 juin 1998, (ci-après dénommée «la Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

La Société a été mise en liquidation aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue par devant le prédite notaire Wagner, en date du 19 décembre 2003, en voie de formalisation.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Gabriel Jean, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Christel Ripplinger, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Angé, comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Rapport du commissaire vérificateur.

2.- Approbation des comptes de liquidation.

3.- Décharge à accorder au liquidateur et au commissaire à la liquidation.

4.- Clôture de la liquidation.

5.- Désignation de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés pendant cinq ans au moins.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à un million six cent soixante-dix-sept mille quatre-vingt-onze Euros et soixante-quatre cents (1.677.091,64 EUR) représenté par onze mille et une (11.001) actions est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, établi par la société STARGLADE INVESTMENTS LIMITED, une société régie par le droit anglais, avec siège social à Finsgate, 5/7 Cranwood Street, Londres, EC1V 9EE, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires prononce la clôture de la liquidation de la Société CACILO FINANCES S.A.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide en outre que les livres et documents sociaux de la Société CACILO FINANCES S.A., prédésignée, resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, c'est-à-dire au 3, rue Guillaume Kroll, à L-1882 Luxembourg, de même qu'y resteront consignés les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. Jean, C. Ripplinger, P. Angé, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le vol. 881, fol. 89, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 janvier 2004.

J.-J. Wagner.

(010340.3/239/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

BLACKACRE DENCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 85.579.

Le bilan au 17 janvier 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07758, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2004.

BLACKACRE DENCO, S.à r.l.

P. van Denzen

Gérant

(010800.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

MEDIA MARKET CONSULTANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 34.234.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06229, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2004.

Signature.

(010830.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

VOLTAIRE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 26.320.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06703, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2004.

Signature.

(010837.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

SOMEPLANTA CORP. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 41.404.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06215, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2004.

Signature.

(010843.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

JOUVENCE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 83.564.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06219, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2004.

Signature.

(010844.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

FRATERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 29.337.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06230, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2004.

Signature.

(010845.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

EVELFIN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 65.398.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06217, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2004.

Signature.

(010846.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

RETONDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 52.285.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 21 janvier 2004

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Le Conseil d'Administration désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Thierry Fleming, expert comptable, demeurant à Mamer qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur le bilan arrêté au 31 décembre 2003.

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte le renouvellement des mandats d'administrateurs de Messieurs Claude Schmitz et Guy Hornick pour une période d'une année prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur le bilan arrêté au 31 décembre 2003.

Sixième résolution

L'Assemblée accepte le renouvellement du mandat du Commissaire de Surveillance, AUDIEX S.A., pour une période d'une année prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur le bilan arrêté au 31 décembre 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RETONDO S.A., Société Anonyme

G. Hornick / C. Schmitz

Deux Administrateurs

(011178.3/045/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

BEN & CO. CHARTERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.582.

—
Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social, le 1^{er} décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1^{er} janvier 2004 du 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg au Forum Royal, boulevard Royal, 25C, 4^e étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06494. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009981.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

LOGIX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5753 Frisange, 21, Parc Lesigny.
R. C. Luxembourg B 55.321.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2003, réf. LSO-AL04359, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010795.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.
